

## DOSSIER DE PRESSE // 2016

### Les buralistes

# LA CONFÉDÉRATION DES BURALISTES :

## UNE ORGANISATION REPRESENTATIVE REPOSANT SUR UNE FORTE DECENTRALISATION

### Ses missions :

---

La Confédération est **l'unique organisation professionnelle représentative des 25.500 buralistes**. Elle a pour vocation la défense des intérêts du premier réseau de commerces de proximité de France et assure la promotion de la profession. Elle accompagne par ailleurs ses membres vers davantage de professionnalisation.

### Son organisation :

---

La Confédération est l'émanation de **113 chambres syndicales départementales** et **16 fédérations régionales**, chacune présidée par un buraliste bénévole, élu par ses pairs. Cette organisation fortement décentralisée lui assure un maillage territorial complet, à l'image de l'implantation nationale du réseau des buralistes.

Ces chambres syndicales sont le contact privilégié des buralistes sur le terrain. Elles sont gérées et animées par des bureaux et conseils d'administrations composés de buralistes, eux-aussi élus par leurs pairs

### Quelques actions :

---

La Confédération des buralistes et les chambres syndicales sont à l'origine de plusieurs mouvements syndicaux en raison des nombreuses attaques et déstabilisation subies par la profession ; mais aussi de la mise en œuvre de plusieurs opérations auprès de la population. En voici quelques exemples :

**2001** : Passage à l'euro : les buralistes sont désignés par l'Etat pour participer activement -avec la Poste et les banques - à la distribution des « sachets euros », permettant d'introduire la nouvelle monnaie unique à partir du 1er janvier 2002.

**2003** : Crise historique, les buralistes manifestent pour la première fois dans les rues. Ils seront plus de 15.000 dans les rues de Paris le 24 novembre 2003.

**2005/2006** : la Confédération des buralistes crée la Coopérative des buralistes et déploie avec l'Etat, la dématérialisation des timbres amendes (PVA) permettant le paiement des amendes, directement chez son buraliste.

**2009** : Face aux projets de la Française des jeux d'implanter des points jeux en GMS, 500 élus syndicaux mènent une opération coup de poing devant le siège de l'opérateur, ainsi qu'une enseigne de GMS. Quelques jours plus tard, il est décidé de fermer ses points de vente en supermarchés.

**2013** : Les buralistes réalisent la plus grande pétition jamais menée sur le plan européen avec 4,2 millions de signatures en soutien à la profession.

## Premier commerce de proximité

Ouverts 6 à 7 jours sur 7, en moyenne 12 heures par jour, le réseau des buralistes constitue **le premier commerce de proximité de France, avec plus de 25.500 points de vente** implantés sur l'ensemble du territoire national.

Chaque jour, ce sont **10 millions de nos concitoyens** qui franchissent les portes d'un débit de tabac.

## Commerçant indépendant et préposé de l'administration

Les buralistes ont un double statut de **commerçant indépendant** et de **préposé de l'administration**. Ils se voient confier, par l'intermédiaire de la Direction générale des Douanes et Droits indirects, le monopole de la vente au détail du tabac et des produits de services publics (timbres fiscaux, paiement des amendes).

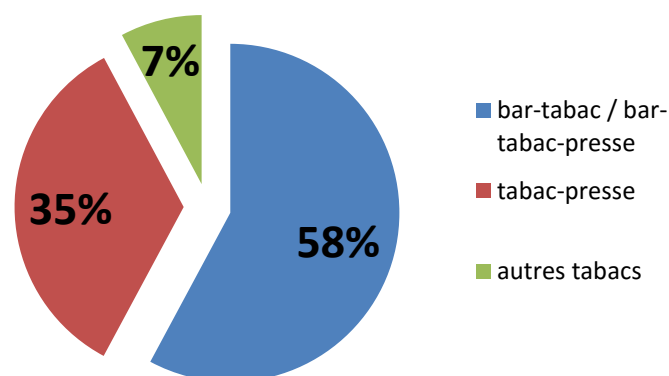
Ce sont des **entrepreneurs individuels** (obligation d'exercer en nom propre ou en Société à Nom Collectif).

## Une offre large et diversifiée

Outre la vente de tabac, la profession propose une large palette de produits et de services. Ainsi, si environ **60% d'entre eux exercent une activité presse et/ou bar**, les buralistes sont de véritables référents sur des produits comme les jeux (de la Française des Jeux et du PMU) et la téléphonie mobile.

Leur offre s'étend, entre autres, à la confiserie, aux produits de dépannage, aux titres de transport, à la papeterie ainsi qu'aux articles fumeurs et cadeaux.

En raison des évolutions de consommation, le réseau s'est positionné comme un acteur prépondérant sur des services comme la logistique de proximité (relais dépôt/récupération de colis) ou le multiservices (alimentaire, dépôt de gaz...). Plus contemporains, on retrouve aussi des produits comme la monnaie électronique (ex. le prépayé Internet) ou le transfert d'argent.

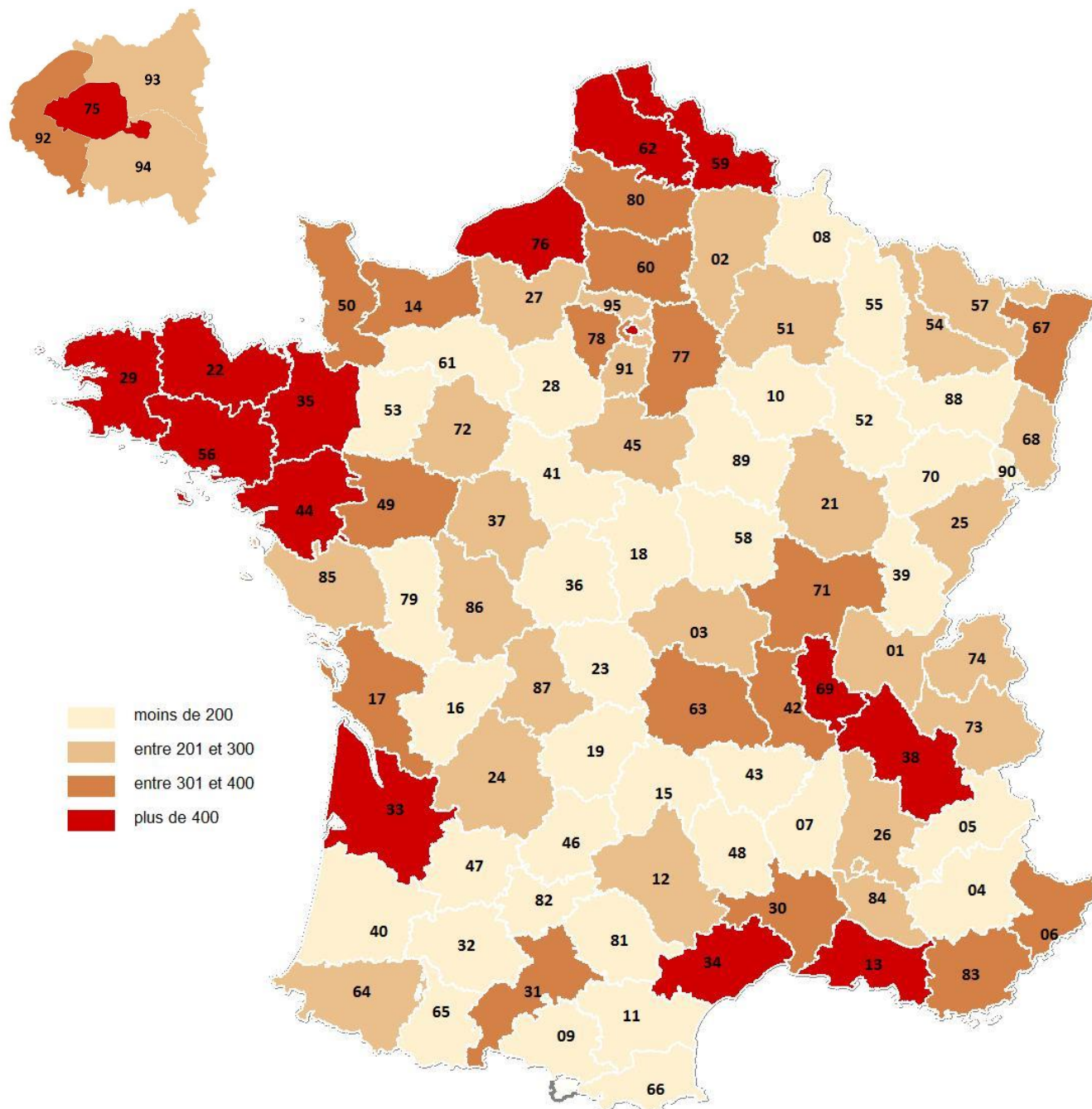


## Le maillage du réseau des buralistes

Les 25.500 buralistes représentent un « maillage commercial » sans équivalent, ce qui en fait de véritables **acteurs de l'aménagement du territoire**, avec un rôle social et économique important.

### CARTOGRAPHIE // LA FRANCE DES BURALISTES EN 2016

(En moyenne 260 buralistes par département, 2.400 habitants par buraliste)



## Typologie du réseau

**Nombre de buralistes Français (hors Corse) : 25.115**

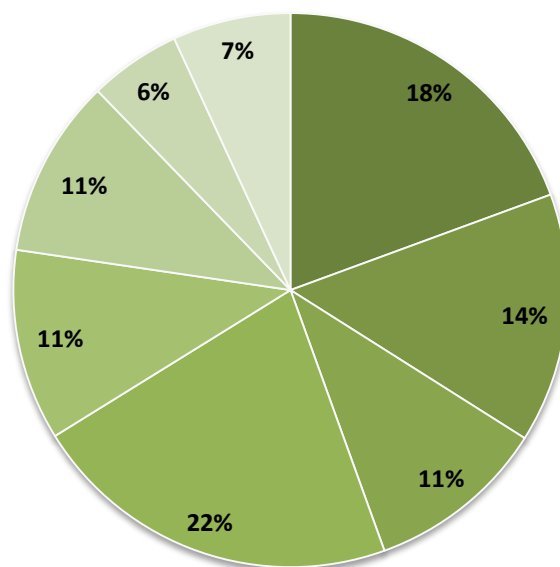
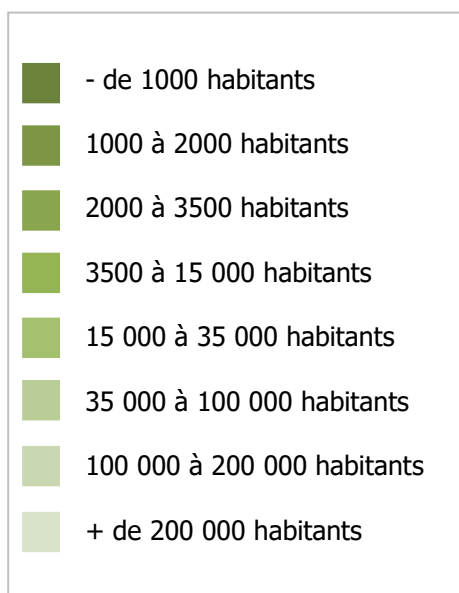
par activité :

- **58% de bars-tabac** (avec ou sans la presse)
- **35% de tabac-presse**
- **7% d'autres débits** (2% civettes, c'est-à-dire des tabacs spécialisés en zone urbaine et 5% tabac-multiservices en zone rurale)
- **Plus de 17 000 buralistes** sont agréés par l'Administration pour l'encaissement des amendes dématérialisées et des timbres fiscaux.

selon la situation géographique :

- **43% des buralistes** exercent **dans des communes de moins de 3.500 habitants** (ils étaient 49% en 2007).
- 44% sont situés dans des communes entre 3.500 et 100.000 habitants.
- **Environ 2.600 habitants par buraliste**, début 2016, (contre 1.800 en 2004).

## Répartition des buralistes par taille de commune



## Chiffres clés

---

**60 à 90% des flux** sont composés par des produits commissionnés (prix d'achat et prix de vente fixes) en fonction des activités et services proposés par les commerçants.

> Les activités commissionnées :

- Tabac
- Jeux (FDJ, PMU)
- Timbres-Poste, timbres amendes et fiscaux
- Téléphonie mobile, carte téléphonique cabine, pack « prêt à téléphoner »
- Compte-Nickel
- Carte de paiement dématérialisé (PCS Mastercard, SFR Paycard, NeoCash, Toneo First)
- Cartes de paiement sur Internet (Ticket Surf International, PaysafeCard)
- Transfert d'argent (Western Union, Moneygram)
- Relais pour les Colis (Pick Up, Mondial Relais, Kiala, Relais Colis)
- Retrait d'argent : Point Vert (Crédit Agricole) ou Point Bleu (Crédit Mutuel)
- Relais Poste

> Les activités « à marge » :

- Presse et/ou bar – Brasserie/restauration
- Confiserie, snacking, boissons à emporter
- Épicerie
- Articles fumeurs, cadeaux
- Articles de dépannage, reproduction de clés, développement photos
- Dépôt de pain, de gaz, de pressing

**Ainsi, le chiffre d'affaires brut d'un buraliste est composé par la commission nette issue des activités commissionnées et par le chiffre d'affaires hors taxe pour les produits à marge.**

## Le marché du tabac en 2015 :

### Le marché du tabac en 2015, tous segments confondus

- 18,1 milliards d'euros (+1.3% comparé à 2014)
- 56 milliards d'unités (+1.2% comparé à 2014)

### Le segment des cigarettes (85% du marché du tabac) :

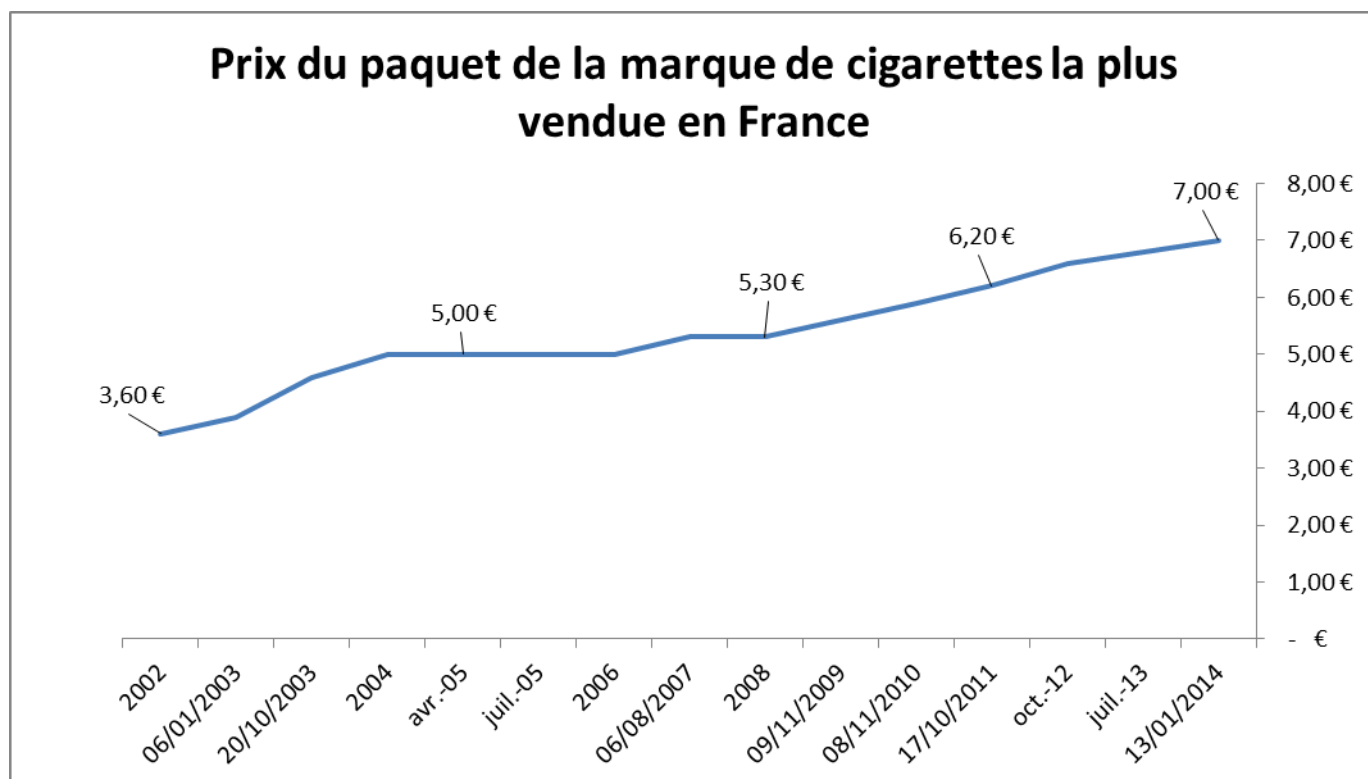
- Hausse des prix des cigarettes 2002-2014 (cigarette la plus vendue en France) : + 94% (7€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Évolution des volumes livrés chez les buralistes : -38%

### Estimation des marchés parallèles d'approvisionnement :

- 3% en 2003 à 26.3% de la consommation en 2014
- Voir fiche détaillée en annexe

### Fiscalité récoltée par les buralistes en 2015 sur le tabac:

- 14.3 milliards d'€ (TVA incluse)
- Taux de fiscalité (TVA incluse – calculée « en-dedans ») : 81.37% sur un paquet de la classe fiscale de référence (prix à 6.50€)



**FDJ** : 10 milliards d'euros de prises de jeux chez les buralistes, soit 76% du chiffre d'affaires de l'opérateur

- **Fiscalité collectée sur les jeux de la FDJ** : 3,1 milliards d'euros
- **Taux de retour aux joueurs** : 65% du chiffre d'affaires

## FOCUS // LE MARCHÉ PARALLELE DU TABAC

### 1. Définition du marché parallèle :

- **Le marché parallèle** : ce sont tous les produits du tabac qui se vendent en dehors du réseau officiel des 25.500 buralistes (mais aussi les Relay, dont près de 400 vendent du tabac de façon conséquente, ou encore les revendeurs légaux -bars, stations-essence, etc...- approvisionnés par les buralistes) ;
- Le marché parallèle, c'est donc tout le reste : les achats frontaliers chez nos voisins européens, la contrebande (ex : vente à la sauvette) et les achats sur internet ;
- Il représenterait **26.3 %** de la consommation actuelle de tabac en France, selon un rapport de KPMG (juin 2014) ;
- Ce qui signifie qu'**1 paquet sur 4** est acheté en dehors du réseau officiel ;
- Cela représente près de **4 milliards de pertes fiscales pour l'Etat**

Les Douanes ont saisi 423 tonnes en 2014 (soit 2.9% de l'estimation des marchés parallèles), plus de 500 tonnes sur les 6 premiers mois de 2015.

### 2. Composantes du marché parallèle :

#### **A- Les achats frontaliers** : **50%** (*que l'on soit dans les limites autorisées ou pas*)

Sont concernés, les achats :

- dans les célèbres « ventas » espagnoles ;
- des travailleurs lorrains allant tous les jours au Luxembourg ;
- des nordistes qui n'ont que quelques pas à faire pour se retrouver en Belgique ;
- du touriste ou de l'homme d'affaires passant par un « duty free » de n'importe quel aéroport, avant de rentrer en France.

Tout cela, alors que les achats transfrontaliers persistent et durent, partout ailleurs sur tout le territoire (en Lorraine, en Alsace, et dans le Nord) et pour cause le différentiel de prix actuel en Europe.



## **B - Les achats de contrebande : 30%:**

Tous ces achats que l'on fait auprès d'un vendeur s'inscrivant dans une illégalité plus ou moins grave :

- dans la rue (EX : Barbès à Paris, Saint-Sernin à Toulouse),
- dans une épicerie de nuit ;
- auprès de petits « dealers de cités » ;
- aussi ceux auprès de copains-étudiants rentrant d'Espagne avec une voiture chargée ;
- ou encore auprès de routiers venant des pays de l'Est.

On sait que derrière certaines sources d'approvisionnement (épiceries, dealers etc ...) se profile l'ombre de réseaux mafieux.

## **C - Les achats sur Internet : 20% :**

Officiellement interdits, mais dont les quantités sont en train d'exploser, d'après tous les observateurs :

- Selon les douanes, **4,2% des 423 tonnes saisies en 2014 l'ont été via Internet (17,8 tonnes) contre seulement 8 tonnes en 2007 ;**
- Selon l'Office français de prévention du tabagisme (OFT), il y en aurait environ **400 sites** proposant de la vente de tabac illégale, **accessibles depuis la France.**

### **Comparaison prix de la cigarette la plus vendue en France avec les prix pratiqués**

**dans les pays limitrophes** (en équivalence paquet de 20 unités pour la Belgique et l'Allemagne):

	France	Suisse	Belgique	Allemagne	Italie	Luxembourg	Espagne
2005	<b>5,00 €</b>	3,85 €	3,85 €	4,20 €	3,70 €	3,10 €	2,75 €
2006	<b>5,00 €</b>	3,87 €	4,00 €	4,70 €	4,00 €	3,50 €	2,95 €
juil-10	<b>5,60 €</b>	5,15 €	4,95 €	4,95 €	4,50 €	4,20 €	3,85 €
oct-11	<b>6,20 €</b>	5,35 €	5,05 €	5,16 €	4,90 €	4,40 €	4,00 €
Juillet 2015	<b>7,00 €</b>	7,30 €	6,20 €	6,10 €	5,70 €	5,50 €	5,30 €

L'écart de prix s'est inversé récemment entre la Suisse et la France, expliquant le retour des fumeurs français frontaliers avec la Suisse. Il reste encore des écarts de prix importants avec nos autres voisins européens.